

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

# Soudal MS - 30P Colle Parquet

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

: Soudal MS - 30P Colle Parquet Nom de produit

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange) Type de produit REACH : Mélange (Organique)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Produit d'étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 44 39 71 msds@soudal.com

#### Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 44 39 71 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

# SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

#### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

#### 2.3 Autres dangers:

#### DSD/DPD

Contient des traces d'une substance tératogène (possible) Contient traces de substances pouvant altérer la fertilité

Contient des traces d'une substance tératogène (possible) Contient traces de substances pouvant altérer la fertilité

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: CLP Numéro de la révision: 0300 Date d'établissement: 2011-05-16 Date de la révision: 2012-06-04 Numéro de référence:

Numéro de produit: 51157

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

#### 3.2 Mélanges:

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités d'oxydes de soufre.

#### 5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2011-05-16

Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51157 2 / 8

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le

#### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Aucun renseignement dis <mark>ponible</mark>		

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### b) Protection des mains:

Gants

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

Motif de la révision: CLP	Date d'établissement: 2011-05-16
	Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51157 3 / 8

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Pâte Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	La littérature indique: peu combustible
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relativ <mark>e</mark>	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	1.7
Température de décomp <mark>osition</mark>	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-igni <mark>tion</mark>	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН	Aucun renseignement disponible

#### **Dangers physiques**

Aucune classe de danger physique

### 9.2 Autres informations:

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible	
Densité absolue	1700 kg/m <sup>3</sup>	

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité:

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités d'oxydes de soufre.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2011-05-16

Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51157 4 / 8

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation cutanée

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés Non classé comme irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### <u>Conclusion</u>

Non sensibilisant par inhalation Non sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Faible toxicité subchronique par voie cutanée

Faible toxicité subchronique par voie orale

Faible toxicité subchronique par inhalation

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Cancérogénicité

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Toxicité pour la reproduction

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion CMR**

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicit<mark>é ou la génotoxicité</mark>

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité autres effets

#### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible

#### 11.1.2 Autres renseignements

### Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité:

Soudal MS - 30P Colle Parquet

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2011-05-16

Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51157 5 / 8



Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité

#### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

Soudal MS - 30P Colle Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6 Autres effets néfastes:

Soudal MS - 30P Colle Parquet

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éliminer en centre de traitement agréé. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Numéro de la révision: 0300

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE). 15 01 02 (emballages en matières plastiques).

### SECTION 14: Informations relatives au transport Route (ADR) 14.1 Numéro ONU: Non soumis Transport Numéro ONU 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Numéro d'identification du danger Classe Code de classification 14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes 14.5 Dangers pour l'environnement: Marque matière dangereuse pour l'environnement non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Dispositions spéciales Quantités limitées Chemin de fer (RID) 14.1 Numéro ONU: Transport Non soumis Motif de la révision: CLP Date d'établissement: 2011-05-16 Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de produit: 51157

6/8

Numéro ONU	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pou <mark>r le transport:</mark>	
Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	HOH
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Qualitites illilitees	
ies de navigation intérieures (ADN)	
14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
Numéro ONU	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pou <mark>r le transport:</mark>	
Classe	
Code de classification	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
(14.40.0)	
er (IMDG)	
14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
Numéro ONU	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pou <mark>r le transport:</mark>	
Classe	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environn <mark>ement:</mark>	
Polluant marin	•
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulière <mark>s à prendre par l'utilisateur:</mark>	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
14.7 Transport en vrac confo <mark>rmément à l'annexe II de la conventio</mark> n	Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Annexe II de Marpol 73/ <mark>78</mark>	
(10.10 TI (1.17.1 D.O.D.)	
· ((C,QO=11/1Q+Q=1)C;K)	
· (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1 Numéro ONU:	Non soumis
14.1 Numéro ONU: Transport	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport  Numéro ONU	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport  Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport  Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport  Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:  Classe	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport  Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies:  14.3 Classe(s) de danger pour le transport:  Classe  14.4 Groupe d'emballage:	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe  14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe  14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe 14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes  14.5 Dangers pour l'environnement:	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe  14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes	Non soumis
14.1 Numéro ONU:  Transport Numéro ONU  14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe 14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes  14.5 Dangers pour l'environnement:	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales

Transport passagers et c<mark>argo: quantités limitées: quantité nette</mark> max. par emballage

# SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Composés organiques volatiles (COV)

< 1 %

#### Législation nationale

- Pays-Bas

Waterbezwaarlijkh	eid (Pays-Bas)	1		
Identification déche	et autres listes de déchets	LWCA (Pay	s-Bas): KGA catégorie 05	

- Allemagne

WGK	1		1	Classification polluant l'eau basée sur composants
		_		selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender
				Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

# SECTION 16: Autres informations

#### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2011-05-16

Date de la révision: 2012-06-04

Numéro de la révision: 0300 Numéro de produit: 51157 8 / 8